



Affaire suivie par Sophie Grammont
ONCFS, réseau SAGIR
BP20
78 612 Le Perray en Yvelines Cedex
Tél : 01 30 46 54 38
Email : sagir@oncfs.gouv.fr

Saint-Benoist, le **25 JUIL. 2011**

N. Réf. : DER-USF/SG/11.167

Madame, Monsieur l'Interlocuteur Technique
Départemental du réseau SAGIR

sous-couvert de sa hiérarchie

Objet : **SAGIR. Toxicovigilance au moment des semis de colza en 2011.**

P.J. : Protocole opération colza 2011 (annexe 1) et copie du courrier aux Lдав (annexe 2).

En 2009 et en 2010, le réseau SAGIR a mené une surveillance particulière de la mortalité des oiseaux et des mammifères sauvages au moment des semis de colza en lien avec l'utilisation agricole des anti-limaces. Les résultats ont été présentés dans les lettres SAGIR n° 166 et 172, également disponibles sur le site <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>.

Au regard de la toxicité aigüe élevée pour la faune sauvage des deux molécules principalement utilisées pour cet usage¹ et des intoxications déjà enregistrées par SAGIR, il est nécessaire de consolider les résultats acquis. Pour cette raison, l'opération de toxicovigilance au moment des semis de colza est renouvelée en 2011 selon les mêmes modalités que l'an passé. Cette opération ne constitue pas une nouvelle enquête mais relève bien du protocole général SAGIR, à quelques ajustements près détaillés en annexe 1.

Dans le cadre de cette opération, tous les frais d'analyse des cas qui répondent au protocole sont pris en charge par l'ONCFS. Les factures des laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires sont donc libellées au nom de l'ONCFS et directement adressées à l'adresse figurant en entête.

Je vous remercie de relayer cette information auprès de tous les observateurs du réseau. Pour votre information, j'ai également transmis un courrier aux directeurs des laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires (annexe 2).

Je me tiens à votre disposition en cas de besoin.

L'administrateur national du réseau SAGIR

Olivier MASTAIN

¹ Il s'agit du métaldéhyde et du méthiocarbe.

Protocole pour l'opération SAGIR de toxicovigilance colza 2011

Le protocole pour l'opération SAGIR de toxicovigilance au moment des semis de colza est calé sur le protocole général SAGIR à quelques exceptions près :

- 1- Pour bien identifier un cas relevant du protocole tout au long de la chaîne d'information du réseau, inscrire « COLZA 2011 » sur la fiche SAGIR (voir le modèle ci-après) ;
- 2- Le protocole commence le 10 août 2011 et se termine le 31 octobre 2011 inclus ;
- 3- Le protocole concerne toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages, chassables et protégées ;
- 4- Le protocole concerne tout spécimen trouvé mort ou capturé malade dans ou à proximité d'une parcelle de colza (jusqu'à 500 mètres) ;
- 5- Le protocole concerne tous les spécimens en cas de mortalité groupée. Vu les contraintes en recherche toxicologique, il est recommandé de collecter tous les spécimens quand il y en a plusieurs et de tous les faire analyser ;
- 6- Même si la cause de la mort paraît évidente pour l'observateur et/ou l'ITD (route, prédation, ...), le spécimen est collecté dans le cadre du protocole. *Souvenez-vous, un renard peut cacher un vieux sanglier* ... (cf. lettre SAGIR n° 163 p4 <http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/Lettre%20SAGIR%20163.pdf>) ;
- 7- Dans les commémoratifs, la description du stade végétatif du colza (semis, plantule, nombre de feuilles, ...) est particulièrement importante car cela aide à interpréter les résultats du laboratoire de toxicologie ;
- 8- Au laboratoire, la description du contenu du jabot et du gésier pour les oiseaux et de l'estomac pour les mammifères (présence, type et couleur des graines éventuelles) est importante pour l'analyse des données de toxicologie ;
- 9- Au laboratoire, même si la cause de la mort est identifiée après l'autopsie, il est important de prélever et de transmettre systématiquement le jabot et son contenu (oiseau), le gésier et son contenu (oiseau), l'estomac et son contenu (mammifère) et le foie au laboratoire de toxicologie de VetAgro Sup pour la recherche systématique de méthiocarbe et de métaldéhyde. Les échantillons sont stockés individuellement. Il ne faut pas constituer de pool.

Vous trouverez ci-après un mémo sur le protocole ainsi qu'une fiche SAGIR renseignée pour modèle.



OPÉRATION SPÉCIALE SAGIR TOXICOVIGILANCE COLZA



MÉMO PROTOCOLE

ANNEXE 1

- 1** **Découverte** par un observateur du réseau SAGIR :
- d'un ou de plusieurs spécimens d'oiseau ou de mammifère sauvage,
 - d'espèce chassable ou protégée,
 - mort ou malade,
 - dans une parcelle de colza ou jusqu'à 500 mètres d'une parcelle de colza,
 - entre le 10 août et le 31 octobre 2009,
 - dans un état de conservation permettant une autopsie,

- 2** En lien avec les ITD SAGIR, **collecte** du spécimen ou de tous les spécimens en cas de mortalité groupée et renseignement de la fiche SAGIR sur place avec mention « colza 2011 »,

- 3** **Transport** du spécimen ou de tous les spécimens en cas de mortalité groupée jusqu'au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires habituel (LDAV),

- 4** **Analyses au LDAV :**
- Description du contenu du jabot et du gésier ou de l'estomac (couleur, graines ou non, ...),
 - **Examen nécropsique complet** pour caractériser les hypothèses diagnostiques,
 - En fonction des hypothèses, réalisation des éventuels examens complémentaires (histologie, bactériologie, virologie, pcr, toxicologie, ...) pour identifier l'étiologie de la mort ou de la maladie,
 - Transmission habituelle du rapport d'essai mentionnant le numéro de fiche SAGIR et rassemblant les observations, les résultats d'analyse, les méthodes utilisées, les conclusions et leur degré de certitude,

- 5** **Envoi des échantillons par le LDAV pour l'analyse systématique de méthiocarbe et de métaldéhyde même si l'étiologie de la mort ou de la maladie a été identifiée :**
- Conditionnement individuel du **jabot** et son contenu **ET** du **gésier** et son contenu **ET** du **foie** pour un oiseau, conditionnement individuel de l'**estomac** et son contenu **ET** du **foie** pour un mammifère,
 - Transmission, avec copie de la fiche SAGIR, des échantillons identifiés au laboratoire de toxicologie de Lyon pour recherche de méthiocarbe et de métaldéhyde dans toutes les matrices et des autres substances éventuellement suspectées dans le contexte de la découverte (VetAgro Sup, Laboratoire de toxicologie, 1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy l'Etoile, Tél : 04 78 87 26 30),

- 6** **Envoi de la facture par le LDAV à l'ONCFS** (ONCFS, réseau SAGIR, BP20—78612 Le Perray en Yvelines) avec **mention du(des) numéro(s) de fiche SAGIR sur la facture.**

Exemple de fiche SAGIR

La lettre spéciale SAGIR de septembre 2010 détaille les modalités de renseignement de la fiche sagir. Merci de vous y reporter en cas de besoin. Ci-dessous, un exemple de fiche SAGIR renseignée pour l'opération de toxicovigilance colza 2011.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE OFFICE NATIONAL

SURVEILLANCE SANITAIRE NATIONALE DE LA FAUNE SAUVAGE SAGIR

N° de fiche SAGIR **106721**

Nom du laboratoire :
Numéro du laboratoire :
Date de dépôt :
Prélèvement(s) à conserver Photo(s)

DÉCOUVREUR

Nom et prénom *Thomas QUINTAINE*
Organisme *DNCFS*
Téléphone *01 30 46 60 00*
Email *thomas.quintaine@dncfs.gouv.fr*

COLLECTEUR

Nom et prénom *Olivier MASTAIN*
Organisme *DNCFS*
Téléphone *01 30 46 60 00*
Email *olivier.mastain@dncfs.gouv.fr*

1 - DÉCOUVERTE

Précisez à quelle date : *15/08/2011*
Commune : *Auffargis*
Lieu-dit : *Saint-Benoist*
Coordonnées GPS (X et Y) : *569125 / 2408378*
Système de projection : *Lambert II étendu*
Précisez si lieu remarquable (grêle, crues, etc.) :
La facture est à adresser à : FDC ONCFS
 Autre (précisez) :
Il s'agit d'une opération spéciale : oui non
Précisez : *COLZA 2011*

2 - DESCRIPTION DU PRÉLÈVEMENT

Espèce (nom complet, ex : Pigeon ramier) : *perdreix grise*
 Animal trouvé vivant, si achevé, précisez comment :
 Animal trouvé mort, vous avez collecté :
 Le cadavre entier
 Des organes (précisez lesquels) :
 Autres (précisez) :

Comment avez-vous conservé le cadavre ?

A température ambiante
 Au réfrigérateur ou avec des pains de glace
A quelle date l'avez-vous réfrigéré : *jour même*
 Au congélateur
A quelle date l'avez-vous congelé :

Quel est l'état physiologique de l'animal ?

Bon Mauvais Indéterminé

Quel est le sexe de l'animal ?

Mâle Femelle Indéterminé

L'âge de l'animal est déterminé à partir

Des cornes Des dents Des plumes
 Des os / cartilage (précisez) :

Quel est l'âge de l'animal ?

Nouveau-né Immature Adulte Indéterminé

3 - MORTALITÉ GROUPEE

Oui Non

Espèce(s) et nombre observé : *faisan commun (1), corneille noire (1)*

Nombre collecté : *3*

Date(s) de découverte : *même jour*

N° de fiche SAGIR des animaux portés au laboratoire :
106122 et 106123

4 - COMMÉMORATIFS

A - ENVIRONNEMENT DU CADAVRE

Y-a-t-il des infrastructures à moins de 150 m ?

Ligne électrique, câble (précisez) :
 Route, chemin (précisez, ex. RN10, ...) : *D61*
 Autres (précisez, ex. barbelés, éoliennes, ...) :

Quelles sont les cultures et leurs stades végétatifs dans un rayon de 500 m : *colza semis, maïs, luzerne*

Y-a-t-il eu des traitements pesticides récemment ? Ne sais pas

Non Oui, il y a combien de temps ?

Avez-vous remarqué des tas ou des semences non enfouies ?

Non Oui *en petites quantités dans les tournières (voir photos)*

B - EXAMEN EXTERNE DU CADAVRE

Avez-vous remarqué une position particulière de l'animal ?

RAS Particulière (précisez) :

La rigidité cadavérique s'est-elle installée ?

Oui Non Indéterminé

Avez-vous remarqué la présence d'indices biologiques ?

Non Oui, précisez :
 Du sang (précisez la localisation) :
 De l'urine, (précisez la couleur) :
 Des écoulements, (précisez la nature et la localisation) :
 De la diarrhée
 Autres (précisez) :

Y-a-t-il des traces de morsures ? Non

Par les chiens à la découverte Avant la découverte

Y-a-t-il des traces de désordre autour de l'animal indiquant

Qu'il y a eu lutte Qu'il y a eu pédalage

Avez-vous trouvé des insectes morts autour du cadavre ? Oui

C - SYMPTÔMES SI L'ANIMAL EST TROUVÉ VIVANT

Troubles locomoteurs Boiterie

Autre (précisez) :

Troubles visuels Aveugle Autre (précisez) :

Troubles digestifs Salivation Autre (précisez) :

Troubles pulmonaires

Toux Écoulement nasal Essoufflement

Autre (précisez) :

Troubles nerveux

L'animal a conservé sa vigilance Oui Non

L'animal tourne sur lui-même

L'animal se démange furieusement

L'animal ne s'enfuit pas

L'animal est paralysé

Autres :

COMMENTAIRES :

Les 3 animaux ont été découverts dans la même parcelle fraîchement semée en colza. Pas d'autre mortalité enregistrée récemment dans ce secteur. Traces externes de prédation sur la perdrix et le faisan. Secteur où petit gibier bien présent. Pluie importante le jour de la

Cause de la mort suspectée :

à cause des symptômes
 ou parce que la maladie circule dans la région

ANNEXE 2



Affaire suivie par Sophie Grammont
ONCFS, réseau SAGIR
BP20
78 612 Le Perray en Yvelines Cedex
Tél : 01 30 46 54 38
Email : sagir@oncfs.gouv.fr

Saint-Benoist, le **25 JUIL. 2011**

N. Réf. : DER-USF/SG/11.168

Madame, Monsieur le Directeur
Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires

Objet : **SAGIR. Toxicovigilance au moment des semis de colza en 2011.**
P.J. : Protocole opération colza 2011 (annexe 1) et copie du courrier aux ITDs (annexe 2).

En 2009 et en 2010, le réseau SAGIR a mené une surveillance particulière de la mortalité des oiseaux et des mammifères sauvages au moment des semis de colza en lien avec l'utilisation agricole des anti-limaces. Les résultats ont été présentés dans les lettres SAGIR n° 166 et 172, également disponibles sur le site <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>.

Au regard de la toxicité aigüe élevée pour la faune sauvage des deux molécules principalement utilisées pour cet usage¹ et des intoxications déjà enregistrées par SAGIR, il est nécessaire de consolider les résultats acquis. Pour cette raison, l'opération de toxicovigilance au moment des semis de colza est renouvelée en 2011 selon les mêmes modalités que l'an passé. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole général SAGIR, à quelques ajustements près détaillés en annexe 1, en particulier les points 8 et 9 pour les analyses vétérinaires.

Dans le cadre de cette opération, tous les frais d'analyse des cas qui répondent au protocole sont pris en charge par l'ONCFS. Les factures des laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires sont donc libellées au nom de l'ONCFS et directement adressées à l'adresse figurant en entête du présent courrier. Pour le suivi du dossier au niveau national, je vous remercie de bien vouloir mentionner sur la facture le(s) numéro(s) de fiche SAGIR.

Je vous remercie de votre participation à la surveillance épidémiologique de la faune sauvage et à la dynamique du réseau SAGIR. Je me tiens à votre disposition en cas de besoin.

L'administrateur national du réseau SAGIR

Olivier MASTAIN

¹ Il s'agit du métaldéhyde et du méthiocarbe.

Protocole pour l'opération SAGIR de toxicovigilance colza 2011

Le protocole pour l'opération SAGIR de toxicovigilance au moment des semis de colza est calé sur le protocole général SAGIR à quelques exceptions près :

- 1- Pour bien identifier un cas relevant du protocole tout au long de la chaîne d'information du réseau, inscrire « COLZA 2011 » sur la fiche SAGIR (voir le modèle ci-après) ;
- 2- Le protocole commence le 10 août 2011 et se termine le 31 octobre 2011 inclus ;
- 3- Le protocole concerne toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages, chassables et protégées ;
- 4- Le protocole concerne tout spécimen trouvé mort ou capturé malade dans ou à proximité d'une parcelle de colza (jusqu'à 500 mètres) ;
- 5- Le protocole concerne tous les spécimens en cas de mortalité groupée. Vu les contraintes en recherche toxicologique, il est recommandé de collecter tous les spécimens quand il y en a plusieurs et de tous les faire analyser ;
- 6- Même si la cause de la mort paraît évidente pour l'observateur et/ou l'ITD (route, prédation, ...), le spécimen est collecté dans le cadre du protocole. *Souvenez-vous, un renard peut cacher un vieux sanglier* ... (cf. lettre SAGIR n° 163 p4 <http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/Lettre%20SAGIR%20163.pdf>) ;
- 7- Dans les commémoratifs, la description du stade végétatif du colza (semis, plantule, nombre de feuilles, ...) est particulièrement importante car cela aide à interpréter les résultats du laboratoire de toxicologie ;
- 8- Au laboratoire, la description du contenu du jabot et du gésier pour les oiseaux et de l'estomac pour les mammifères (présence, type et couleur des graines éventuelles) est importante pour l'analyse des données de toxicologie ;
- 9- Au laboratoire, même si la cause de la mort est identifiée après l'autopsie, il est important de prélever et de transmettre systématiquement le jabot et son contenu (oiseau), le gésier et son contenu (oiseau), l'estomac et son contenu (mammifère) et le foie au laboratoire de toxicologie de VetAgro Sup pour la recherche systématique de méthiocarbe et de métaldéhyde. Les échantillons sont stockés individuellement. Il ne faut pas constituer de pool.

Vous trouverez ci-après un mémo sur le protocole ainsi qu'une fiche SAGIR renseignée pour modèle.